

APPEL À CANDIDATURE RÉSIDENTE D'ARTISTE TERRITORIALE

année scolaire
2017-2018

ÉCLAIRCIES

désirs artistiques et culturels partagés



CONTEXTE

La Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de Nouvelle-Aquitaine, la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine (DRAAF), et le Rectorat de l'Académie de Poitiers, s'associent pour mettre en place des résidences territoriales d'éducation artistique et d'action culturelle dans les écoles/collèges/lycées.

Les résidences « ÉCLAIRCIES » sont pilotées par un établissement et une équipe projet qui s'engagent à collaborer avec d'autres établissements du même réseau ECLORE, mais aussi avec des publics non scolaires du territoire de proximité.

La DRAC, la DRAAF et le Rectorat de Poitiers s'engagent à accompagner une dizaine de résidences sur l'académie de Poitiers.

La DRAC, la DRAAF et le Rectorat de Poitiers lancent un double appel à candidature pour recruter :

- d'une part des établissements scolaires prêts à porter la résidence,
- d'autre part des artistes prêts à travailler sur un territoire de l'Académie de Poitiers.

DISPOSITIF

Les résidences ÉCLAIRCIES ont pour vocation de mettre en synergie plusieurs établissements scolaires d'un même réseau ECLORE, et des établissements non scolaires implantés sur le territoire (au maximum 6 au total), avec pour objectif commun de faire naître des désirs artistiques et culturels partagés.

Le projet doit s'élaborer dans le cadre d'un partenariat entre l'établissement porteur du projet (école, collège ou lycée) et les structures autres du territoire : autre établissement scolaire du même réseau ECLORE, centre social, établissement socio-culturel ou médico-social, structure culturelle ou associative, entreprise locale, etc.

De ce fait, la résidence se déroule au sein des différents établissements scolaires associés dans le réseau ECLORE mais aussi dans les structures associées au projet, et hors les murs le cas échéant, dans une logique partagée de territoire.

Un réseau ECLORE est un espace géographique de l'académie de Poitiers qui regroupe écoles, collèges et lycées, et qui permet d'accueillir des dispositifs d'accompagnement ou de formation visant à améliorer des pratiques professionnelles.

LA RÉSIDENCE

La résidence doit s'articuler autour de 3 axes :

1. Rencontre des publics avec l'artiste et son œuvre, permettant une découverte du processus de création.
2. Ateliers de pratiques artistiques / workshops dans les établissements et en dehors, sur le territoire.
3. Sorties et connaissances culturelles (découverte d'un lieu culturel, expositions) proposées aux publics concernés par la résidence.

ÉCLAIRCIES est une résidence d'éducation artistique et d'action culturelle. L'artiste est présent 8 semaines sur le territoire et intervient environ 92 heures auprès de différents publics. La résidence peut être fractionnée en 2 ou 3 périodes mais doit rester concentrée sur une durée de 4 mois maximum.

Des priorités sont données aux domaines artistiques suivants : arts plastiques, photographie, livre et lecture, architecture, design, arts numériques et culture scientifique, ces priorités n'excluant toutefois pas les autres domaines artistiques.

OBJECTIFS PARTAGÉS

Culturels

- favoriser l'accès des jeunes à la culture, notamment sur les territoires ruraux éloignés de l'offre culturelle
- développer les pratiques artistiques et culturelles au sein de l'établissement et en dehors
- renforcer les liens culturels entre divers établissements en partageant un projet commun

Éducatifs

Pour les élèves et les jeunes du territoire

- contribuer à la construction du parcours d'éducation artistique et culturelle
- découvrir une pratique artistique en entrant dans une démarche de création
- se familiariser avec les arts et les lieux culturels.

Pour les enseignants et les personnels encadrants :

- participer à des projets pouvant constituer le Parcours artistique et culturel de l'élève
- s'engager dans des pratiques pédagogiques interdisciplinaires, inter-cycle, inter degré et adaptées aux âges
- promouvoir des pratiques pédagogiques innovantes en lien avec l'éducation artistique et culturelle
- développer la relation parents-école et les inter-relations jeunes et publics de proximité.

Territoriaux

- impliquer les différents acteurs locaux, scolaires et non scolaires, dans un projet artistique fort participant au rayonnement du territoire
- consolider un lien entre l'établissement scolaire, une structure artistique et un établissement socio-éducatif ou socio-culturel de proximité, ou encore avec des acteurs locaux du secteur privé ou du monde du travail.

MISE EN OEUVRE

Calendrier

D'une durée de 8 semaines consécutives ou non, la résidence aura lieu durant l'année scolaire 2017-2018, selon les disponibilités de l'artiste retenu.

Lieu d'hébergement et de travail

La collectivité territoriale partenaire ou l'établissement porteur mettra à disposition de l'artiste un lieu d'hébergement suffisamment confortable pour y passer 8 semaines, ou en assurera la prise en charge financière. L'artiste disposera par ailleurs d'espaces de travail adaptés à ses actions, pour mener les ateliers de pratique artistique avec les jeunes et les publics du territoire : salle de cours consacrée à la résidence, lieu public, espace culturel, etc.

Conditions de travail

Un contrat de résidence sera établi entre l'établissement porteur et l'artiste en résidence, spécifiant les engagements de chacun, y compris les engagements des établissements associés, avec un planning prévisionnel. L'artiste devra justifier d'un statut social (numéro SIRET ou structure administrative) lui permettant de recevoir des financements.

Conditions d'accueil

La restauration de midi, aux jours ouvrables de la cantine scolaire, sera prise en charge les jours d'interventions par les établissements scolaires, sociaux ou médicaux, le cas échéant. L'artiste devra être autonome pour assurer ses déplacements sur place.

Matériel

Les établissements impliqués dans la résidence doivent disposer du matériel minimum exigé pour les travaux effectués dans le cadre de la résidence.

Financement de la résidence

Le coût global d'une résidence est estimé à environ 8 000 € hors valorisations.

(mise à disposition de salle, de l'hébergement de l'artiste, restauration de l'artiste sur ses lieux d'intervention).

La DRAC, le Rectorat et la DRAAF (si un lycée agricole est engagé dans le dispositif) apportent un financement total de 6 000 € pour chaque résidence.

Sur ces 6 000 € alloués, 5 000 € (somme forfaitaire) sont destinés à la rémunération de l'artiste pour les 8 semaines de résidence.

Les 1 000 € restants permettent l'achat de matériel spécifique et les défraiements de l'artiste.

(2 A/R depuis son domicile personnel, dont 1 en amont de la résidence pour une réunion de concertation avec l'ensemble des partenaires + les déplacements entre les différents établissements sur le territoire.

(tarif indicatif : 0,32 € du km)

25 % du budget global de la résidence (soit environ 2 000 €) doivent être mobilisés par les apports des établissements scolaires ou non scolaires bénéficiaires des actions, pour contribuer aux dépenses complémentaires concernant l'achat de matériel spécifique, les déplacements des élèves, les temps de restitution, etc.



DÉPOT DE CANDIDATURE

Pour l'établissement scolaire porteur du projet

Au sein d'un réseau ECLORE, des établissements scolaires s'accordent pour construire ensemble un projet territorial en lien avec les collectivités locales, ouvert aux autres publics de leur territoire d'implantation.

Ils désignent un établissement porteur de projet qui constituera le dossier administratif, percevra et coordonnera les financements.

L'établissement porteur de projet devra synthétiser le projet dans le dossier administratif à remplir, joint à l'appel à candidature.

Les établissements partenaires devront s'assurer de la mise à disposition pour l'artiste, d'un lieu de travail et d'un lieu d'hébergement, en concertation avec les collectivités locales.

L'établissement porteur de projet devra par ailleurs piloter une équipe projet, composée d'enseignants des différents établissements concernés, de personnels administratifs et techniques, de représentants des publics extérieurs concernés par l'action : parents d'élèves, responsables éducatifs et sociaux, structures partenaires hors les murs, élus locaux, etc.

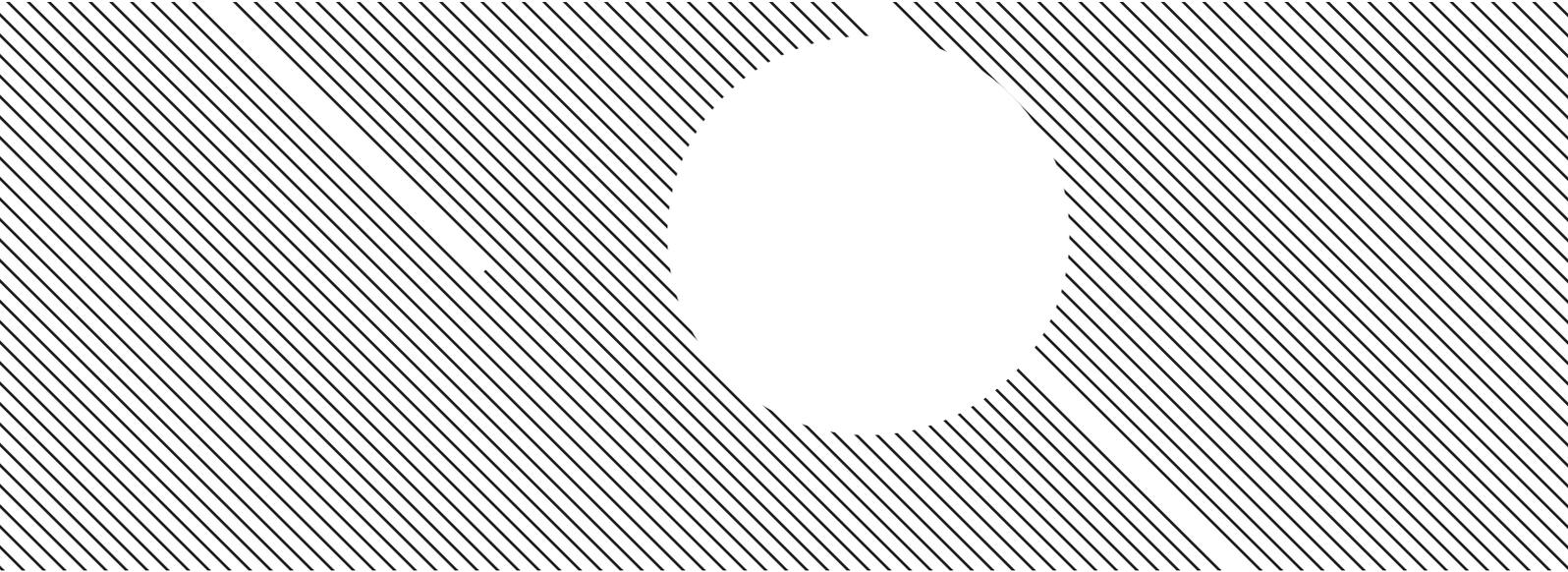
L'équipe projet se réunit régulièrement pour coordonner l'activité de l'artiste le temps de sa présence sur le territoire. L'équipe projet s'assure également du bon déroulement éthique, matériel, et logistique du projet.

Les dossiers de candidature des établissements scolaires sont à envoyer avant le 30 juin 2017, délai de rigueur, par voie numérique aux personnes suivantes :

Gwenaëlle DUBOST, conseillère action culturelle et territoriale DRAC Nouvelle-Aquitaine
gwenaelle.dubost@culture.gouv.fr

James Chaigneaud, chargé action culturelle DRAAF site de Poitiers
james.chaigneaud@educagri.fr

Sarah VAYSSET, déléguée académique à l'action culturelle, Rectorat de l'Académie de Poitiers
sarah.vaysset@ac-poitiers.fr



DÉPOT DE CANDIDATURE

Pour les artistes

Sont éligibles à cet appel à candidature tous les artistes résidant sur le territoire national.

Des priorités sont données aux domaines artistiques suivants : arts plastiques, photographie, livre et lecture, architecture, design, arts numériques et culture scientifique, ces priorités n'excluant toutefois pas les autres domaines artistiques.

L'artiste s'engage à mener différentes actions le temps de sa présence, soit 8 semaines sur le territoire.

Parmi ces projets, l'artiste devra notamment :

- encadrer 6 à 8 ateliers de pratique artistique d'une durée d'une douzaine d'heures chacun, dont un mené obligatoirement en dehors du temps scolaire ou périscolaire. Ces ateliers se répartissent sur les différents établissements impliqués.

- proposer 2 workshops de 3 heures chacun en dehors du temps scolaire. L'un de ces deux workshops peut s'adresser à un public enseignant ou à du personnel éducatif.

- intervenir de façon plus ponctuelle auprès de différents groupes dans le but de présenter son travail et sa démarche de création pour sensibiliser largement les jeunes et les publics de proximité.

L'artiste disposera d'un lieu de travail dans lequel il pourra poursuivre ses créations personnelles, sans objectif de résultat.

Pour déposer sa candidature, l'artiste candidat devra adresser un dossier comprenant :

1. Un curriculum vitae à jour comportant ses coordonnées physiques et internet
2. Les éléments relatifs à son statut professionnel et social
3. Un texte court décrivant sa démarche artistique
4. Un dossier de présentation de projets déjà réalisés, comprenant des ressources visuelles
5. Une note d'intention récapitulant les propositions du projet pour la résidence et la thématique proposée. La note proposera également des pistes d'actions hors les murs, à destination des différents publics du territoire de proximité.

Les dossiers de candidature des artistes sont à envoyer sur format libre, avant le 25 août 2017, délai de rigueur, par voie numérique aux personnes suivantes :

Gwenaëlle DUBOST, conseillère action culturelle et territoriale DRAC Nouvelle-Aquitaine
gwenaelle.dubost@culture.gouv.fr

James Chaigneaud, chargé action culturelle DRAAF site de Poitiers
james.chaigneaud@educagri.fr

Sarah VAYSSET, déléguée académique à l'action culturelle, Rectorat de l'Académie de Poitiers
sarah.vaysset@ac-poitiers.fr

CALENDRIER

Sélection des candidatures

1ère étape

un comité de sélection retiendra les établissements scolaires porteurs de projets. Les établissements seront informés au plus tard le **12 juillet 2017**.

2ème étape

Le comité pré-sélectionnera par ailleurs **25 candidatures d'artistes fin août**.

3ème étape

le choix définitif des artistes en résidence appartiendra aux équipes projets qui se réuniront **début septembre 2017**.

Les artistes définitivement retenus seront informés au plus tard le 20 septembre 2017.

Ils connaîtront alors le lieu de leur résidence.

Contacts

Gwenaëlle DUBOST, conseillère action culturelle et territoriale DRAC Nouvelle-Aquitaine
gwenaelle.dubost@culture.gouv.fr

Sylvie GUILLOTEAU, secrétariat du service Action culturelle et territoriale, DRAC Nouvelle-Aquitaine
sylvie.guilloteau@culture.gouv.fr

James Chaigneaud, chargé action culturelle DRAAF site de Poitiers
james.chaigneaud@educagri.fr

Sarah VAYSSET, déléguée académique à l'action culturelle, Rectorat de l'Académie de Poitiers
sarah.vaysset@ac-poitiers.fr

